



Conseil de formation du 4 juillet 2013 Déclaration liminaire du SNUipp-FSU



A l'heure de la refondation de l'école, les enseignants attendent toujours celle de la formation continue. Les espoirs et les attentes sont en effet immenses dans un métier où la gestion de classe devient plus complexe, où de nouvelles compétences et de nouveaux comportements professionnels sont demandés aux enseignants. Parce qu'ils veulent faire réussir tous leurs élèves, mieux vivre leur métier, s'ouvrir à de nouvelles pratiques, les enseignants sont demandeurs d'une formation de qualité tout au long de leur carrière.

Force est de constater que ces besoins ne sont pas entendus par le ministère qui d'ailleurs ne prend pas la peine de les recenser ni d'y répondre. Les stages de formation continue répondent davantage aux injonctions institutionnelles qu'aux besoins réels et demandes des enseignants.

Dans notre département, le constat est similaire : le volume des stages, totalement adossée aux capacités de remplacement, est en net régression depuis plusieurs années, les formations sont localement ouvertes et ciblées. Malgré l'effet « surnombre » dont la formation continue « bénéficiait » ces deux dernières années et qui augmentait provisoirement le potentiel de remplacement, les perspectives de rentrée laissent présager des difficultés de remplacement amplifiées l'année scolaire prochaine.

Pour notre profession, avec la baisse du nombre d'élève par classe, la formation continue est une priorité. Cela passe notamment par :

- la **consultation et l'interpellation des collègues** quant à leurs demandes et souhaits,
- la mise en place d'**une brigade de formation continue** permettant d'assurer, sur l'ensemble du département, les remplacements des collègues stagiaires,
- la remise en place de **plusieurs temps de dépôt de candidature** dans l'année avec un énoncé clair des thèmes, contenus, dates, durées et lieux des stages. Partir en formation est un engagement professionnel qui se prépare en classe en amont du départ. Il ne peut se faire à la rentrée sur la base de vagues informations.
- le retour à un **traitement paritaire, en CAPD, des départs en stage de formation continue** et de suivi du plan de formation. Connaître le barème, le nombre de candidats, de places, le nombre de stages réalisés en cours d'année sont des informations auxquelles notre profession doit avoir accès.